



SYNTHESE DES ECHANGES  
ENTRE L'ENTREPRISE AREVA ET SES PARTIES PRENANTES EXTERNES  
LORS DE LA TROISIEME CONCERTATION  
8 ET 9 OCTOBRE 2008  
(STAKEHOLDER SESSION 3)

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de progrès continu, l'entreprise AREVA a poursuivi en 2008, avec le Comité 21, sa démarche de concertation avec des parties prenantes externes, initiée en 2004. C'est ainsi que deux demi-journées de rencontres ont été organisées les 8 et 9 octobre 2008, sur Paris (France).

Objectifs de la concertation :

- rendre compte des actions de l'entreprise depuis la précédente concertation et faire part aux parties prenantes de ses développements et orientations récents ;
- enrichir la réflexion stratégique et les engagements de l'entreprise en matière de développement durable grâce à l'écoute active des avis et suggestions des parties prenantes.

Lors de la troisième concertation, les échanges ont été structurés sur la base des enjeux identifiés lors de la concertation précédente (de fin 2006 début 2007) et les enjeux actuels d'AREVA.

L'entreprise a pu présenter par écrit (dans un document de synthèse remis à l'ensemble du panel) puis à l'oral les éléments d'informations correspondants. S'en est suivi, pour chacun des thèmes abordés, des échanges avec les différentes parties prenantes.

Cette concertation a réuni des représentants des différentes directions d'AREVA, et de treize organisations, issues du monde associatif (protection de l'environnement, promotion des énergies renouvelables, développement Nord/Sud, solidarité, défense des droits de l'Homme), du milieu professionnel (industriel, RSE, syndicat, financier), et du milieu institutionnel / collectivités.

Le déroulement de cette concertation s'est appuyé sur les règles habituelles conçues par le Comité 21 et approuvées par l'ensemble des participants : confidentialité des échanges, exhaustivité des réponses aux questions posées, animation des échanges par le Comité 21. Ce dernier a mobilisé les parties prenantes et a présidé la concertation, en veillant au respect des règles nécessaires pour assurer la sérénité et la qualité des débats. Il a été également chargé de rédiger le présent document destiné à rendre compte à l'extérieur du processus de concertation.

Cette troisième session a été saluée pour sa qualité par l'ensemble des participants. Les parties prenantes ont souligné les avancées réalisées par l'entreprise, ses efforts en matière de transparence et sa mobilisation. Elles ont souhaité la poursuite du processus de concertation. De leur côté, les représentants de l'entreprise ont salué la qualité de l'écoute réciproque, qui a permis un surcroît d'efficacité dans les travaux engagés. Ils ont apprécié le niveau de connaissance de l'entreprise et de ses problématiques par les parties prenantes.

Ce présent document est une synthèse, non exhaustive, des principaux échanges entre l'entreprise et ses parties prenantes. La première partie du document (A) est plus précisément consacrée aux principales questions et suggestions des parties prenantes ; la seconde partie (B) aux éléments d'information et réponses fournis par AREVA ; et enfin la dernière partie (C) correspond à l'avis du Comité 21.

Pour rappel, l'entreprise a pris, dans le cadre de ce processus de concertation, l'engagement formel de répondre à toutes les questions posées par les parties prenantes, sans exception. Elle s'est engagée également, dès le lancement du processus, à **inscrire celui-ci dans la durée**. Cependant, ce processus de dialogue **ne préfigure pas de l'accord et/ou de la capacité de l'entreprise à apporter des réponses opérationnelles et/ou immédiates** à toutes les demandes exprimées par les parties prenantes.

**Nota bene :**

*Les parties prenantes sont désignées dans ce document de façon collective, et non individuelle, pour respecter la confidentialité qu'elles ont demandée.*

*La publication par l'entreprise de rapports annuels (ex : du « rapport de croissance responsable » 2008) lui permet également de rendre compte de ses différentes actions en externe.*

## **A. REMARQUES ET SUGGESTIONS DES PARTIES PRENANTES**

Sur la base de l'ordre du jour établi pour cette concertation, les parties prenantes ont questionné l'entreprise et identifié des leviers d'action, en particulier :

- **La démarche de développement durable d'AREVA et la stratégie globale du Groupe :**
  - en matière de communication, veiller à ne pas véhiculer une vision trop optimiste des activités nucléaires et à présenter également les points faibles, les enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, et les solutions proposées ;
  - clarifier notamment le périmètre couvert par les analyses de cycle de vie concernant le calcul des émissions de CO2 et préciser en quoi les activités d'AREVA contribuent à la lutte contre les changements climatiques ;
  - faire ressortir davantage les énergies renouvelables (ENR) dans la présentation des activités de l'entreprise, et la contribution de l'entreprise en termes d'économies d'énergie.
- **La politique R&D d'AREVA :**
  - présenter l'articulation de la politique de R&D avec la stratégie développement durable de l'entreprise ;
  - clarifier les programmes de R&D en matière de déchets et de déconstruction, et indiquer les montants de R&D investis pour chacune des activités du groupe ;
  - s'interroger sur la durabilité du modèle de développement d'AREVA, dans un contexte de diminution des ressources naturelles et notamment de l'uranium. ..
- **Les énergies renouvelables (ENR) :**
  - préciser les ambitions d'AREVA dans le domaine du développement des ENR et des technologies respectueuses de l'environnement ;
  - s'assurer de la réussite des intégrations lors d'opérations de croissance externe.
- **AREVA et l'accès à l'énergie :**
  - préciser la stratégie, les projets et les indicateurs de mesure dans ce domaine ;
  - s'interroger sur l'adéquation d'une offre essentiellement basée sur de grosses capacités de production d'électricité (nucléaire et ENR) avec les besoins locaux : proposer des solutions pour un marché BtoC, plus décentralisées et mieux intégrées dans les territoires ;
  - s'interroger sur la manière dont le groupe peut responsabiliser les Etats sur la question du droit à l'énergie.
- **Les perspectives commerciales d'AREVA et la non-prolifération :**
  - expliquer les principales exigences d'AREVA en matière de non-prolifération, accorder une vigilance accrue pour les zones sensibles, et renforcer la cohérence-convergence des actions des acteurs mondiaux ;
  - réfléchir sur le plan international au risque de distorsion de concurrence au profit de fournisseurs ayant un moindre sens des responsabilités.
- **Activités minières d'AREVA :**
  - préciser la politique de gestion de la fin de vie des exploitations minières ;
  - veiller à travers les mécanismes mis en place à protéger l'environnement, les espèces et les populations ;

- poursuivre les lancements d'études épidémiologiques même si elles s'avèrent compliquées ;
  - promouvoir la transparence financière à travers des initiatives comme EITI ou Publish what you pay, auprès des Etats.
- **Politique d'achats d'AREVA :**
    - s'assurer que les produits achetés contribuent à la réduction de l'empreinte écologique, et plus largement poursuivre la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre ;
    - poursuivre la démarche d'achats locaux et de développement des tissus économiques, notamment dans les pays du Sud.
- **Maîtrise des risques et respect de l'environnement :**
    - renforcer, avec les acteurs concernés, la gouvernance de l'information et de la gestion des risques, notamment par la création de groupes d'expertise pluralistes ;
    - être proactif en matière de communication, sur la gestion des déchets radioactifs et chimiques, ainsi que sur la gestion des sites pollués hérités du passé ;
    - suivre les actions des fournisseurs dans le cadre de la directive REACH ;
    - donner une valeur économique à la biodiversité pour intégrer ce domaine dans les investissements.
- **Politiques d'AREVA en matière de diversité, de développement économique local et de ré industrialisation :**
    - clarifier le périmètre de la politique dite « de diversité », évaluer le « bénéfice économique » induit en interne par cette politique, et développer des indicateurs mesurables ;
    - éviter le prosélytisme au niveau des actions de sensibilisation des jeunes des collèges et lycées aux métiers de la filière nucléaire ;
    - poursuivre l'attention particulière portée aux femmes, plus vulnérables aux expositions et aux rayonnements ionisants ;
    - s'engager dans la lutte contre l'illettrisme, notamment auprès des ouvriers et sous-traitants.
- **Droits de l'Homme :**
    - préciser les enjeux prioritaires, notamment vis-à-vis de certains pays sensibles ;
    - préciser dans quelle mesure les projets de la Fondation AREVA sont liés aux droits de l'Homme ;
    - réfléchir aux implications de la nouvelle définition de la complicité, ainsi qu'à la question de l'emploi de forces de sécurité privées ou paramilitaires.
- **Cartographies de parties prenantes locales :**
    - s'assurer de la représentativité et de la légitimité des parties prenantes, et développer l'expertise pluraliste impliquant plus particulièrement des experts.

## **B. DOMAINES D' ACTIONS ET DE REFLEXION DE L'ENTREPRISE**

Au regard des remarques et suggestions exprimées par les parties prenantes, sont présentés ci-dessous, d'une manière non exhaustive :

- les principaux enjeux sur lesquelles l'entreprise s'est investie au cours des dernières années, ainsi que les actions mises en œuvre pour y répondre ;
- les domaines qu'elle souhaite approfondir au cours des années à venir.

- **La démarche de développement durable d'AREVA et la stratégie globale du Groupe :**

Le développement durable constitue aujourd'hui le fil rouge de l'entreprise : il est transcrit en dix engagements, associés à un système intégré de management (AREVA Way).

L'ambition d'AREVA est d'apporter des solutions aux problèmes énergétiques d'aujourd'hui avec les technologies disponibles et préparer l'avenir en s'appuyant sur la R&D.

Pour faire face aux enjeux et à la demande, AREVA estime que les différentes sources d'énergie sont nécessaires et complémentaires, tout comme les économies d'énergie

Elle confirme que l'énergie nucléaire émet moins de carbone que la plupart des autres sources, sur l'ensemble de la chaîne industrielle.

Elle réaffirme sa contribution à l'effort collectif pour la maîtrise des consommations finales d'énergie et indique qu'elle sert à ses clients BtoB (électriciens) les produits les plus efficaces possibles.

AREVA ne tient pas à isoler les ENR pour l'instant dans la présentation de son chiffre d'affaires mais réfléchira à enrichir sa communication en terme d'enjeux, notamment climatique.

- **La politique R&D d'AREVA :**

Une grande partie de la stratégie R&D d'AREVA relève du développement durable : optimisation du potentiel énergétique de l'uranium, recyclage du combustible, etc.

Le montant investi par le groupe AREVA en R&D est significatif et en croissance ; les trois grands axes portent sur le développement des technologies nucléaires, le développement des énergies renouvelables l'amélioration du transport et de la distribution (notamment sur les développements du « réseau intelligent »).

Selon AREVA, la déconstruction ne pose pas de problème technique. La gestion des déchets nucléaires relève de la compétence publique et AREVA s'implique dans des recherches aux côtés des organismes mandatés. D'après le groupe, la technique de traitement des combustibles usés est efficace et le stockage géologique et l'entreposage sont actuellement deux solutions valables techniquement. Un effort de pédagogie devrait être déployé pour mieux expliquer les solutions et contribuer à leur plus grande acceptation par l'opinion publique.

- **Les énergies renouvelables (ENR) :**

AREVA considère cette activité comme partie intégrante de son portefeuille d'offre. L'objectif du groupe est de devenir un acteur majeur d'ici à 2012 dans l'éolien offshore, la biomasse et l'hydrogène (objectif 10% du CA). L'énergie des vagues, des courants marins et des rivières sont également à l'étude.

Le groupe concentre ses acquisitions là où il perçoit une réelle valeur ajoutée en fonction des compétences complémentaires.

- **AREVA et l'accès à l'énergie :**

AREVA est convaincue que l'accès à l'énergie, en particulier à l'électricité, joue un rôle essentiel en matière de développement économique et social des territoires.

Le groupe y contribue en proposant son offre, y compris aux pays émergents, et en menant des actions de mécénat et des projets spécifiques également développés avec d'autres partenaires (ex : Ecoact).

Le groupe mène différents projets pilotes, tandis que des travaux sont en cours pour définir des indicateurs de mesure pertinents.

Les choix d'AREVA, concernant la taille des centrales proposées, sont guidés par la demande de ces clients directs et non par celle des consommateurs finaux (ménages, entreprises, etc.). L'entreprise considère que de travailler avec des clients BtoC est un autre métier, non envisagé à court terme pour l'instant.

AREVA ne souhaite pas se substituer aux pays en matière de politique énergétique mais présente aux Etats les modalités d'accès à l'énergie.

- **Activités minières d'AREVA :**

AREVA investit massivement dans cette activité pour étendre les ressources en uranium et éviter toute rupture d'approvisionnement.

Le groupe a lancé différentes initiatives sur ses sites miniers, notamment en matière de santé et d'accompagnement des sous-traitants locaux.

L'environnement est systématiquement intégré dans lesancements de projets miniers, à travers notamment des études d'impact. Les mines d'AREVA au Niger sont les seules en Afrique à être certifiées ISO 14001, depuis 2002.

AREVA dispose d'expérience dans le domaine de la surveillance des anciens sites miniers et leur réaménagement. Cette expérience servira de modèle au groupe pour les années à venir.

S'agissant de la démarche mondiale sur la **transparence des industries extractives** (EITI), AREVA indique avoir été parmi les premiers à adhérer au principe dès 2003, et continuer à jouer un rôle moteur. Cette démarche étant pluripartite, il est toutefois difficile d'aller plus vite que les Etats eux-mêmes.

- **Les perspectives commerciales d'AREVA et la non-prolifération :**

Les aspects de non-prolifération ont été intégrés dans la charte des valeurs du groupe. AREVA s'assure systématiquement que le pays se conforme aux principes de conventions internationales et que les trois macro-conditions suivantes sont réunies : présence d'une autorité de sûreté indépendante, existence d'une loi nucléaire, effort important de formation (sûreté et sanitaire).

AREVA coopère et échange au niveau international avec plusieurs organismes, dont l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA). Elle s'appuie également sur le Traité de non-prolifération (TNP), qui sans être remis en cause devrait être renforcé.

Par ailleurs, le rôle de l'Agence Française Nucléaire Internationale, récemment créée, est d'aider à la mise en place de structures nécessaires dans les « nouveaux » pays.

- **Politique d'achats d'AREVA :**

Une concertation spécifique sur le thème de la politique d'AREVA en matière d'Achats responsables s'est tenue, début 2008, à la suite de la concertation précédente, avec un panel réduit de parties prenantes. Le Comité 21 en était également la facilitateur. Les parties prenantes ont salué à cette occasion la capacité d'écoute de l'entreprise et le travail accompli sur cette thématique depuis la précédente concertation.

Dans ce domaine, le groupe demande à ses fournisseurs depuis 2006 un engagement signé de développement durable, organise par ailleurs des sessions de sensibilisation au développement durable chez ses fournisseurs et auprès des acheteurs du groupe.. En 2008, le groupe démarre des audits de fournisseurs sur les aspects environnementaux, sociaux et droits de l'homme. Les critères d'achats du groupe comportent aussi de nombreux aspects développement durable.

La préoccupation d'AREVA de développer les achats locaux s'applique également dans les pays où des projets importants d'implantation sont développés.

- **Maîtrise des risques et respect de l'environnement :**

AREVA a mis en place une charte de sûreté nucléaire dès 2005. Elle est accompagnée des politiques de sécurité du travail, de santé, et environnement.

La perception des risques a changé et l'encadrement réglementaire s'est extrêmement renforcé. Cela renforce le besoin de maîtrise de l'information. Dans ce cadre AREVA approuve notamment la création en France du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), qui a un rôle à jouer dans le partage d'informations. Le groupe est également favorable à la création de groupes pluralistes et a déjà soutenu plusieurs initiatives en ce sens.

S'agissant de Reach, AREVA a recensé ses propres enjeux et centralisé ses flux avec ses fournisseurs, et veille à la mise en œuvre des plans d'actions.

La valorisation de la biodiversité reste complexe et doit être étudiée et davantage prise en compte à l'avenir.

- **Politiques d'AREVA en matière de diversité, de développement économique local et de ré-industrialisation :**

La politique diversité d'AREVA recouvre les programmes liés à la diversité ethnique et culturelle, l'égalité professionnelle hommes-femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap, et la gestion des séniors. Elle s'est traduite notamment par la signature d'un accord européen avec la Fédération européenne de la métallurgie sur l'emploi des personnes en situation de handicap et l'égalité hommes-femmes.

Bien que la question des indicateurs de suivi et de l'évaluation de la performance de cette politique soit très délicate pour des raisons légales, AREVA dispose de données mises en ligne sur internet.

Les interventions dans les écoles visent, selon l'entreprise, non pas à promouvoir l'énergie nucléaire mais à mieux faire connaître les métiers industriels et à montrer qu'ils ne sont pas réservés aux hommes.

Le groupe incite toute femme à déclarer sa grossesse le plus tôt possible afin d'être préservée de l'exposition aux produits CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) ; Il étudie en outre les possibilités de substitution de ces produits.

En matière de développement économique, le groupe, via la société AREVADELFI, favorise le développement d'entreprises dans les bassins industriels du groupe soit pour reconverter certains sites soit pour contribuer au développement local. Il déploie également activement des parcs d'entreprises. Au Niger, le groupe fait de SYNERGIE, société de capital développement regroupant des opérateurs français et locaux, son opérateur de développement.

- **Droits de l'Homme:**

Le respect des droits de l'homme est intégré à la charte des valeurs du groupe. AREVA participe activement à plusieurs instances ou organismes de réflexion sur cette thématique. Ses deux priorités sont les questions d'égalité et les achats (lutte contre la corruption).

AREVA réalise un travail avec les syndicats français et européens sur les questions des droits syndicaux dans les pays où les droits élémentaires ne sont pas respectés.

Les projets de la Fondation AREVA incluent une composante liée aux Droits de l'Homme.

La nouvelle définition de la complicité constitue un enjeu important pour les entreprises et doit faire l'objet de prochaines réflexions au sein d'AREVA.

- **Cartographies de parties prenantes locales :**

Outre l'écoute des parties prenantes au travers des concertations (Stakeholder Sessions), le groupe a mis en place auprès de ses sites, des exercices de cartographie des parties prenantes locales depuis 2004, incluant une consultation d'un panel de parties prenantes externes.

La définition des critères de la représentativité, d'une manière générale, pourrait demander à être approfondie et concertée.

### **C. AVIS DU COMITE 21**

Le Comité 21 se félicite des **avancées réalisées** par le groupe AREVA depuis la deuxième session de concertation.

L'entreprise a apporté du **contenu et a structuré sa réponse** sur les thématiques issues de la précédente session et a fait preuve d'une grande attention à l'égard des parties prenantes.

Quatre thématiques en particulier pourraient faire l'objet d'un **approfondissement** d'ici à la prochaine session de dialogue :

- Implication d'AREVA dans **l'amélioration de la gouvernance nationale** en termes d'information sur le nucléaire (cf. rôle des CLI, HCTISN, place des ONG dans les groupes d'experts...);
- Positionnement de l'entreprise sur l'enjeu majeur de **l'accès à l'énergie**, (notamment dans les pays en développement) ;
- Contribution à la maîtrise et à la réduction des **consommations d'énergie** (cf. objectif de la Commission européenne : « Economiser 20% d'énergie d'ici à 2020 ») ;
- Prise en compte accrue de la **biodiversité**.

Le Comité 21 salue enfin la **forte mobilisation**, à un très haut niveau hiérarchique, des représentants du groupe. Cette mobilisation est le gage de la compréhension des enjeux de développement durable en interne et de la mobilisation de l'ensemble des Directions stratégiques et opérationnelles concernées.